



88 66

Centre d'Appel : 2012 CFA

NOUVEAU !

INTERNET FIBRE RAPIDE & ILLIMITÉ

SOUSCRIVEZ EN LIGNE

SCANNEZ ICI
OU RENDEZ-VOUS SUR

Q | CANALBOX-SOUSCRIPTION.CPAY.TG



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 447 du jeudi 27 août 2026 / Prix : 250 F CFA

TOGO : BILAN DES ACCIDENTS DE LA ROUTE AU 1ER SEMESTRE 2026 P. 6

314 morts et 4695 blessés

- De l'urgence d'élargir la Route Nationale N°1
- De la nécessité de régler le problème des tricycles
- L'excès de vitesse impliqué dans environ 60% des accidents
- La solution des radars et caméras contre les infractions routières



P. 6

PIA: Togo Apparels Source fait sa première expédition vers les Etats-Unis



GROUPE SUNU

P. 3

Un soutien précieux aux élèves en difficulté



BOA-TOGO

P. 4

Opération don de sang ce vendredi





TOUS À L'ÉCOLE

Donnez-leur les moyens de réaliser leurs rêves

Jusqu'à **5 mois** de salaire

Remboursement **11 mois** maximum

Réponse Express

24h pour des remboursements et 48h pour les nouveaux clients (Droits réservés)



#MaCarte MaLiberté

PROLONGÉE

JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2026

-50%
SUR LES FRAIS
**DERNIÈRE
CHANCE**

CAISSE 2

OUVERT

**DEMANDEZ VOTRE
CARTE OPEN OU
CHALLENGE VIA
L'APPLICATION
MYCORIS BANK
OU EN AGENCE
INFO : 8283**

La Banque Autrement

<https://coris.bank>



RENTREE SCOLAIRE 2026

Groupe SUNU : un soutien précieux aux élèves en difficulté

Le Groupe SUNU poursuit son engagement en faveur de l'éducation et de la protection de l'enfance au Togo. Dans le cadre de sa campagne nationale d'éducation, le Groupe, à travers son initiative « Droit à l'Education avec SUNU », a procédé, le jeudi 20 août 2026, à la cérémonie de remise de kits scolaires à des enfants en situation difficile.

Yao KPOWOADAN



par plusieurs organisations engagées dans la protection de l'enfance et le développement communautaire, notamment Give Them A Smile, MPAC-Togo, Sourire d'Ange, ONG ALED Togo et Gremio Hope Association, ainsi que des bénéficiaires du produit « Visa Etudes Plus » de SUNU Assurances Vie. Ces organisations interviennent au quotidien auprès de populations vulnérables et œuvrent notamment dans les domaines de l'éducation, de la

un programme durable au service de l'éducation et de l'égalité des chances. L'impact de cette action est également perceptible à travers les témoignages des organisations bénéficiaires.

La directrice de l'ONG « ALED Togo » estime ainsi que le programme a constitué une véritable opportunité pour les enfants accompagnés par sa structure. Les kits scolaires, souligne-t-elle, contribuent à améliorer

et le développement communautaire. Cette orientation repose sur une conviction : la performance économique doit s'accompagner d'une contribution concrète au progrès social.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises constitue ainsi un pilier important de la stratégie du Groupe. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'initiative « Droit à l'Education avec SUNU », dont la 5ème édition vient confirmer la volonté du Groupe de poursuivre et de renforcer cet engagement. Avec cette nouvelle édition, le Groupe réaffirme sa volonté d'agir au plus près des communautés. En facilitant l'accès aux fournitures scolaires pour des centaines d'enfants, SUNU entend contribuer, à son échelle, à leur réussite scolaire et à la construction d'un avenir meilleur. « Ensemble, continuons à donner à chaque enfant les moyens d'apprendre, de rêver et de réussir », c'est le message qui résume l'esprit de cette initiative, désormais inscrite dans la durée.

Créé en 1998 par Pathé Dione, le Groupe SUNU est aujourd'hui l'un des principaux groupes panafricains de services financiers. Présent dans 17 pays d'Afrique subsaharienne, il intervient notamment dans les domaines de l'assurance Vie, de l'assurance Non-Vie, de la banque, de la santé, de la microfinance et de l'immobilier. Le Groupe s'appuie sur plusieurs milliers de collaborateurs mobilisés autour d'une ambition commune : accompagner durablement les populations, les entreprises et les Etats africains dans la réalisation de leurs projets.

Au Togo, le Groupe est représenté par SUNU Assurances Vie Togo, SUNU Assurances IARD Togo, SUNU Bank Togo et SUNU Santé. Chacune de ces filiales contribue, dans son domaine d'activité, au développement économique et social du pays.



protection de l'enfance et de l'amélioration des conditions de vie des communautés.

« Droit à l'Education avec SUNU »

Lancée en 2022, l'initiative « Droit à l'Education avec SUNU » est une action de Responsabilité Sociétale portée conjointement par les filiales du Groupe SUNU au Togo. Chaque année, à l'approche de la rentrée scolaire, le programme consiste à remettre des kits scolaires à des enfants issus de familles vulnérables ou pris en charge par des associations et des structures de protection de l'enfance. En cinq éditions, l'initiative s'est progressivement imposée comme un rendez-vous important de l'engagement citoyen du Groupe SUNU au Togo.

D'une édition à l'autre, le nombre de bénéficiaires s'est accru, les partenariats avec les associations se sont renforcés et la qualité des kits distribués a été améliorée. Cette progression traduit la volonté des filiales du Groupe de faire de l'initiative

leur accès à l'éducation et à les accompagner dans leur parcours scolaire.

Du côté de l'association « Des Sourires pour le Togo », l'enthousiasme des enfants à la réception des kits est également mis en avant. Pour les responsables de l'organisation, ce geste contribue à renforcer leur motivation à aller à l'école et à se concentrer davantage sur leurs études.

Pour l'association « Sourire d'Ange », l'initiative représente enfin une source d'espoir. En bénéficiant de ces kits, les enfants disposent de meilleures conditions pour développer leur potentiel, renforcer leur confiance en eux et envisager leur avenir avec davantage de sérénité.

Au-delà de ses activités dans les secteurs de l'assurance et des services financiers, le Groupe SUNU inscrit son développement dans une démarche de responsabilité sociale. Chaque année, ses filiales au Togo mettent en œuvre plusieurs initiatives dans des domaines tels que l'éducation, la santé



Cette action, qui s'inscrit dans la politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) du Groupe, intervient à quelques semaines de la rentrée scolaire et vise à permettre aux enfants issus de familles vulnérables ou accompagnés par des organisations sociales de démarrer l'année scolaire dans de meilleures conditions.

Pour cette 5ème édition, l'initiative bénéficie à 350 enfants, avec la participation de cinq associations partenaires. Dix bénéficiaires du produit « Visa Etudes Plus » de SUNU Assurances Vie sont également concernés. Au total, ce sont des centaines de kits scolaires complets qui ont été distribués.

famille peut être confrontée. C'est cette conviction qui, explique-t-elle, a conduit les filiales du Groupe SUNU au Togo à lancer, il y a cinq ans, l'initiative « Droit à l'Education avec SUNU ». « Au fil des éditions, cette action est devenue un rendez-vous de solidarité attendu aussi bien par nos collaborateurs que par nos partenaires associatifs. Elle traduit notre volonté d'agir concrètement auprès des communautés qui nous font confiance », a-t-elle indiqué.

Une vision au-delà d'une remise de kits scolaires

Cette 5ème édition traduit une ambition au-delà de la simple distribution de fournitures scolaires. A travers ces kits,



Selon Fatou Acolatsè, Directrice Générale de SUNU Assurances IARD Togo, la place centrale de l'éducation dans la construction d'une société plus équitable et plus prospère. « L'éducation est le premier investissement que nous pouvons faire pour bâtir une société plus forte, plus juste et plus prospère », a-t-elle souligné. Elle a précisé que le Groupe SUNU est convaincu que chaque enfant doit pouvoir commencer son année scolaire dans les meilleures conditions possibles, indépendamment de son origine sociale ou des difficultés auxquelles sa

le Groupe entend également transmettre aux enfants « un message d'encouragement, d'espoir et de confiance », tout en leur donnant des moyens concrets pour poursuivre leur parcours scolaire. Les kits remis aux bénéficiaires sont composés de plusieurs fournitures indispensables à une bonne rentrée scolaire. Chaque kit comprend notamment un sac à dos, des cahiers, des stylos, des crayons, des crayons de couleur, une règle, une ardoise, un ensemble géométrique et des couvertures de cahiers.

Cette année, les bénéficiaires sont des enfants accompagnés

PREMIÈRE SESSION CONFÉDÉRALE

Le Togo répond à l'invitation du Parlement confédéral de l'AES

« Un espace, un peuple, un destin ». C'est sous cette devise que s'est ouverte, ce lundi 24 août 2026, au Centre international de conférences Mahatma Gandhi de Niamey au Niger, la toute première Session confédérale des Parlements de la Confédération des États du Sahel (AES). Un moment historique pour le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui ont vu naître, sur les rives du fleuve Niger, la dernière instance des institutions de leur jeune Confédération : un Parlement confédéral. Invité d'honneur, le président de l'Assemblée nationale togolaise, Professeur Komi Selom Klassou, a pris part à l'ouverture de la session inaugurale avec une délégation de députés.

L'ouverture de cette session présidée par Ousmane Bougouma, président de l'Assemblée législative de Transition du Burkina Faso et président des Sessions confédérales de l'Alliance des États du Sahel (AES), s'est déroulée en présence du Premier ministre de la République du Niger, Lamine Zeine Ali Mahaman.

Elle a été marquée par l'installation solennelle des 45 députés confédéraux issus des Assemblées statutaires des trois pays. Désormais investis, ces parlementaires incarnent pour la première fois, une voix confédérale commune, appelée à porter les aspirations des peuples du Sahel.

L'appel du Président du Faso : « une boussole, l'intérêt supérieur du peuple »

C'est le président de l'Assemblée législative de Transition du Burkina Faso, Ousmane Bougouma, qui a porté à la tribune le message du Capitaine Ibrahim Traoré,

Président du Faso, adressé aux députés confédéraux. « Au moment où vous ouvrez les travaux de votre toute première session, c'est mon devoir de vous rappeler que le Parlement confédéral de l'AES n'est pas une simple institution de prestige. Il se veut un outil efficace dans le dispositif institutionnel de notre espace confédéral. Vous devez, à cette fin, adresser les centres d'intérêts communs de nos populations, vous saisir des questions politiques régionales et animer les débats de géopolitique internationale. Je vous engage donc à avoir comme seule et unique boussole l'intérêt supérieur du peuple », a-t-il indiqué.

Le Togo, invité d'honneur

Aux côtés du Tchad, le Togo a pris part à cette cérémonie fondatrice en qualité d'invité d'honneur, à travers une délégation de parlementaires conduite par Professeur Komi Selom Klassou, président de l'Assemblée nationale. « Il est vrai, le Togo n'est pas membre de votre Confédération ; il n'en



demeure pas moins un voisin de toujours et un partenaire constant. Nos pays partagent une longue histoire et beaucoup de faits ethno linguistiques et culturels qui démontrent que nous sommes les mêmes peuples. Par exemple, nous avons au Togo des Yabré, des Dago comme on n'en trouve majoritairement au Burkina Faso ; des Ibrahim, des Garba, des Amadou, des Djobo comme au Niger et aussi des Traoré, des Cissé, des Sidibé, des Tenguandé comme au Mali, pour ne donner que cet exemple. Le corridor reliant le Port Autonome de Lomé à Ouagadougou et Niamey n'est pas une simple infrastructure : il est l'artère vitale par laquelle transitent les échanges, la prospérité et l'espérance de nos populations avec celles des États de l'AES », a fait remarquer Prof. Komi Selom Klassou.

Le président Klassou a également consacré une partie de son intervention au défi sécuritaire commun

à la sous-région, y compris au Togo et a réaffirmé son attachement au dialogue interparlementaire et à la solidarité entre les peuples du Sahel. « Concernant les affres du terrorisme, c'est le lieu pour nous d'exprimer une pensée pieuse à la mémoire de toutes les victimes de ce fléau transnational qui frappe sans distinction mais, à des degrés divers, la plupart des pays de la sous-région ouest-africaine, y compris le Togo, mon pays. Dans cet état de vulnérabilité collective, la recherche de solutions coordonnées, efficaces et durables incombe en grande partie à nos parlements. Tout sera question de l'approche adoptée. En effet, prises isolément, nos institutions parlementaires ne peuvent pas arriver à vaincre ce phénomène aux contours tentaculaires et complexes. Mais dans une dynamique de coopération interparlementaire et solidaire, nous parviendrons à relever les défis, à donner de l'espoir à la jeunesse africaine. », a

laissé entendre le président de l'Assemblée nationale togolaise.

Il a esquissé des pistes concrètes de collaboration : voter des lois harmonisées de lutte contre les groupes armés criminels, et mener conjointement des campagnes de sensibilisation des populations dans les zones frontalières. Le président de l'Assemblée nationale du Togo a conclu son intervention par un vœu adressé à la nouvelle institution : « Puisse cette nouvelle institution installée aujourd'hui, dont nous célébrons la naissance, remplir pleinement sa mission de contrôle démocratique et de représentation fidèle des aspirations des peuples du Burkina Faso, du Mali et du Niger. L'Assemblée nationale du Togo demeure, comme elle l'a toujours été, disposée à tout cadre d'échange et de coopération technique que vous jugerez utile de construire avec elle, dans le respect des choix souverains de chacun et dans l'intérêt supérieur de nos peuples ».

Cette session inaugurale s'inscrit dans le prolongement d'un processus engagé depuis moins de trois ans avec la création de l'Alliance des États du Sahel, actée le 16 septembre 2023, transformée en Confédération par la signature de l'acte y afférent, le 6 juillet 2024, à Bamako.

SANTÉ

BOA-TOGO : Opération don de sang ce vendredi

Bank Of Africa-Togo (BOA-TOGO) multiplie les initiatives en faveur du don de sang. Elle appelle les citoyens à se mobiliser demain vendredi 28 août 2026 à son siège situé sur le boulevard du Mono, pour répondre à l'appel du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) concernant la pénurie de sang dans les hôpitaux du pays.

Nicolas EDORH

Les réserves de produits sanguins labiles (PSL) connaissent actuellement une situation préoccupante au Togo. Le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) fait face depuis plusieurs semaines à une baisse de ses stocks, alors que les besoins restent importants dans les établissements de santé. Les données nationales montrent que le besoin critique est estimé à environ 81 000 poches de sang par an. Malgré une couverture moyenne comprise entre 75

et 80 % de la demande, le pays reste confronté à un déficit structurel important.

Face à cette situation très préoccupante, BOA-TOGO ne compte pas rester les bras croisés. L'institution bancaire appelle les citoyens à se mobiliser massivement ce vendredi 28 août à son siège pour contribuer à sauver des vies. « (...) Chaque don compte aujourd'hui plus que jamais. Rejoignez nous tous ce vendredi 28 août 2026, de 9h à 13h au siège de BOA-TOGO



pour une grande opération de don de sang ! Un don peut contribuer à sauver la vie d'une personne accidentée, d'une femme en couche, d'un enfant ou de tout patient ayant besoin d'une transfusion. Aujourd'hui, nous pouvons tous faire la différence. Venez nombreux donner votre sang.

BOA-TOGO, solidaire avec ses communautés », alerte la banque.

L'opération s'adresse à toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 60 ans et pesant au moins 50 kg. Il est recommandé d'avoir bien mangé et de s'être hydraté avant le don. Les personnes

souhaitant participer ou obtenir davantage d'informations peuvent contacter le 93 63 88 26.

Pour assurer le bon déroulement de l'opération, une équipe de professionnels de santé va se déplacer au siège de BOA-TOGO avec le matériel nécessaire, permettant aux donneurs de contribuer dans de bonnes conditions.

Selon les standards de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), un pays doit disposer d'au moins 1 à 3% de sa population comme donneurs réguliers pour couvrir ses besoins.

ECONOMIE

Réouverture des demandes de permis miniers au Togo

Après 17 mois de suspension, le Togo rouvre l'accès à la prospection et à la recherche de substances minérales sur l'ensemble de son territoire. La décision annoncée le 24 août, permet de nouveau aux entreprises et aux investisseurs de soumettre des demandes d'autorisations de prospection et de permis de recherche.

Le nouveau dispositif met fin au gel instauré en mars 2025, lorsque les autorités togolaises avaient suspendu la délivrance de nouveaux titres miniers dans le cadre d'une « pause stratégique ». Cette période devait notamment permettre au gouvernement de revoir le cadre juridique applicable au secteur et de préparer une réforme du Code minier. Un comité ad hoc avait ensuite été mis en place en novembre 2025 pour travailler à la réécriture du Code et de ses textes d'application.

Selon Sika Finance, la reprise des procédures ne signifie toutefois pas que les opérateurs peuvent commencer immédiatement à explorer les zones ciblées.

Elle rétablit d'abord la possibilité de déposer de nouveaux dossiers, qui seront examinés par la Direction générale des Mines et de la Géologie. Les candidats à un permis de recherche doivent notamment justifier de leurs capacités techniques et financières, présenter un programme de travaux et préciser le périmètre concerné.

Le permis de recherche, qui confère un droit exclusif sur le périmètre attribué, est délivré pour trois ans et peut être renouvelé deux fois pour une durée de deux ans. L'autorisation de prospection relève, elle, d'un régime non exclusif. Elle permet de rechercher des substances minérales sur une zone



déterminée pendant deux ans, avec la possibilité de deux renouvellements d'un an.

Pour Lomé, la réouverture des procédures intervient alors que le gouvernement cherche à améliorer sa connaissance du potentiel minier du pays et à renforcer l'attractivité du secteur auprès des investisseurs. Les travaux d'exploration constituent en effet un préalable à l'identification et à l'évaluation des ressources susceptibles, à terme, de faire l'objet d'une exploitation. Le ministère indique avoir analysé 370 ressources

minières en 2024, parmi lesquelles des lingots d'or, des pierres précieuses et des échantillons géochimiques.

Cette volonté de mieux documenter le sous-sol intervient dans un contexte où le Togo cherche à diversifier les ressources susceptibles de soutenir son secteur extractif. Le pays dispose notamment de réserves de phosphate et présente également un potentiel dans l'or, le manganèse, le calcaire ainsi que dans certains minéraux critiques. En 2023, le pays comptait 15 permis de

recherche minière actifs, selon les données communiquées par le ministère des Mines.

La reprise des demandes intervient parallèlement à la poursuite de la réforme du cadre minier. Les autorités souhaitent mettre en place une réglementation davantage axée sur la transparence, la durabilité, l'inclusion et un meilleur encadrement de la valorisation des ressources naturelles. L'objectif est ainsi de permettre la relance de l'exploration tout en poursuivant la modernisation des règles qui régissent le secteur.

La mesure concerne l'ensemble du territoire togolais et les substances minérales relevant de ce régime. Les matériaux de construction et les minéraux industriels restent toutefois exclus du champ de cette réouverture.

BANQUE

La Commission bancaire de l'UMOA durcit sa surveillance avec 40 injonctions

Le renforcement de la supervision bancaire dans l'UMOA s'est traduit en 2025 par une nette progression des mesures prises contre les établissements financiers. La Commission bancaire a notamment accru le recours aux injonctions, aux blâmes et aux sanctions pécuniaires, alors que le nombre d'entités supervisées a également augmenté.

La Commission bancaire de l'UMOA a renforcé son dispositif de contrôle en 2025. Selon l'agence Ecofin, l'autorité de supervision a adressé 40 injonctions à 37 établissements de crédit au cours de l'exercice, contre 20 injonctions adressées à 12 établissements de crédit en 2024. Le nombre d'injonctions a ainsi doublé en un an. Ces mesures ont également concerné deux institutions de microfinance et un établissement de monnaie électronique de la zone UMOA en 2025. Parallèlement, le nombre de blâmes et de sanctions pécuniaires a fortement augmenté.

Le nombre d'injonctions double

Avec 10 entités visées, la Côte d'Ivoire concentre le plus grand nombre d'établissements concernés devant le Bénin (6) et le Burkina Faso (5). Le Togo compte également 5 établissements visés. Suivent

le Mali (4), le Niger (3) et le Sénégal (4 établissements). Deux institutions de microfinance installées au Sénégal et au Togo, ainsi qu'un établissement de monnaie électronique opérant au Sénégal ont également fait l'objet d'une injonction.

Ces mesures sont intervenues dans plusieurs domaines de supervision. La Commission bancaire a notamment demandé aux structures concernées de renforcer leurs dispositifs en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Elle a également insisté sur le contrôle interne, la gestion des risques, la gouvernance, le respect des normes prudentielles et la correction des insuffisances relevées lors des vérifications.

Trois structures, retirées de la liste des établissements bancaires d'importance systémique, ont par ailleurs reçu une injonction afin



de conserver pendant un an certaines fonctions et instances liées à leur ancien statut.

Le nombre de blâmes progresse

En 2025, la Commission bancaire a prononcé 30 blâmes, dont 28 contre des établissements de crédit et deux contre des institutions de microfinance. Elle a également prononcé six avertissements, dont cinq à l'encontre d'établissements de crédit et un à l'encontre d'un établissement de monnaie électronique. À une exception près, ces sanctions disciplinaires ont été accompagnées de sanctions pécuniaires.

Le nombre de blâmes a ainsi plus que doublé par rapport à 2024. Cette année-là, 14 blâmes avaient été prononcés, dont 10 à l'encontre

d'établissements de crédit, trois contre des institutions de microfinance et un contre une compagnie financière. Les avertissements étaient au nombre de six, adressés à deux établissements de monnaie électronique, un SFD, une compagnie financière et deux dirigeants.

Les sanctions pécuniaires progressent

La hausse de l'activité disciplinaire s'est accompagnée d'une progression des sanctions financières. En 2025, 35 sanctions pécuniaires ont été prononcées. Elles ont concerné 33 établissements de crédit, une institution de microfinance et un établissement de monnaie électronique. Cette

progression porte le nombre de décisions disciplinaires et pécuniaires à un niveau situé

dans le haut de la fourchette observée par la Commission bancaire au cours des cinq dernières années. L'autorité indique que ces décisions ont varié entre 24 et 71 sur cette période, pour une moyenne de 44 sanctions. En 2024, la Commission bancaire avait infligé 16 sanctions pécuniaires, dont 10 à des établissements de crédit, trois à des SFD, une à une compagnie financière et deux à des établissements de monnaie électronique. La hausse atteint donc 118,8 % en un an.

Au total, l'exercice 2025 marque une intensification de l'action de la Commission bancaire de l'UMOA. Le nombre d'injonctions a doublé, passant de 20 à 40, celui des blâmes de 14 à 30 et celui des sanctions pécuniaires de 16 à 35, tandis que les avertissements sont restés au nombre de six. Cette évolution intervient alors que le nombre d'entités supervisées est passé de 478 en 2024 à 493 en 2025 et que la Commission bancaire a réalisé 82 missions de vérification, contre 83 un an plus tôt.

TOGO : BILAN DES ACCIDENTS DE LA ROUTE AU 1ER SEMESTRE 2026

314 morts et 4695 blessés

Le 13 août dernier, une réunion du cadre d'échanges et de concertation sur la sécurité routière organisée au ministère de la Sécurité, a permis de dresser un bilan semestriel des accidents de la route dans notre pays. Les chiffres sont en baisse, comparativement à l'année dernière. Mais la situation reste préoccupante.

Nicolas EDORH

De janvier à juin 2026, 3191 accidents de la route ont été enregistrés au Togo. Ils ont fait 314 morts et 4 695 blessés. Sur la même période en 2025, le pays avait enregistré 3393 accidents, 344 décès et 5002 blessés. Les chiffres font ainsi apparaître une baisse de 202 accidents, 30 décès et 307 blessés sur un an.

Selon les autorités, l'excès de vitesse, impliqué dans environ 60% des accidents, demeure la principale cause.

Les motocyclistes restent particulièrement exposés, tandis que la Route Nationale N°1, reliant Lomé à Cinkassé, figure parmi les axes les plus

touchés par les accidents mortels.

« La Route Nationale numéro 1 concentre à elle seule la grande partie des accidents mortels et il faudra continuer aussi les actions de prévention sur ce corridor », soulignent les acteurs.

Des chiffres poignants

Les chiffres sont éloquentes : les motocyclistes représentent 86,4% des victimes, aussi bien en termes de décès que de blessés. Une proportion alarmante qui témoigne de la vulnérabilité des usagers de deux-roues sur les routes togolaises. Les tricycles ne sont pas en reste, avec une



part de 5,1% des accidents. Un comportement jugé « insensé » par les autorités, notamment chez les conducteurs de tricycles bagages et de tricycles passagers, a été déploré par les membres du cadre d'échanges et de concertation.

Parmi les facteurs identifiés, l'excès de vitesse arrive largement en tête avec 60% des accidents. Viennent ensuite les dépassements

défectueux (17%), les défauts de maîtrise (9%) et d'autres causes (14 %).

Afin d'inverser la tendance, la Division de la Sécurité Routière (DSR) a multiplié les actions sur le terrain. Elle a organisé 32521 séances de sensibilisation menées dans 118 localités, en mobilisant 32 706 personnes. 27722 véhicules surchargés sont délestés, 786 véhicules mis

en fourrière et 875 usagers verbalisés.

La situation demeure néanmoins préoccupante. En juillet 2026, les autorités ont recensé 589 accidents, 59 décès et 842 blessés, rappelant la nécessité de renforcer la prévention et le respect du Code de la route.

Pour maintenir la tendance à la baisse, les autorités annoncent un renforcement des contrôles sur les axes les plus accidentogènes, de même que la consolidation des campagnes de sensibilisation. Le respect des limitations de vitesse, du code de la route et des consignes de sécurité demeure essentiel pour réduire davantage le nombre de victimes, de même que la vidéo-verbalisation avec des radars et caméras à installer sur les axes accidentogènes avec un traitement informatisé des infractions.

PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADÉTIKOPÉ

Togo Apparels Source fait sa première expédition vers les Etats-Unis

Togo Apparels Source (TAS), entreprise spécialisée dans la confection textile installée sur la Plateforme industrielle d'Adétikopé (PIA), a effectué lundi 24 août 2026 sa première expédition de produits textiles vers les États-Unis. Cette opération marque une nouvelle étape dans le développement de l'industrie textile et de la transformation locale du coton au Togo.



déjà engagée sur la PIA. En 2025, les entreprises textiles opérationnelles sur la plateforme avaient expédié environ 210 000 vêtements et produits textiles vers les États-Unis, selon des données communiquées récemment par l'Autorité de coordination de la PIA.

Selon Togo First, cette progression s'inscrit dans la stratégie de la plateforme visant à faire de la transformation industrielle locale un levier de croissance, d'emploi et d'intégration du Togo aux chaînes de valeur

internationales.

« Produire au Togo ne signifie plus uniquement répondre à la demande du marché domestique. L'ambition est désormais de produire selon les standards requis par les marchés internationaux, d'améliorer la compétitivité des entreprises locales et de positionner les produits fabriqués au Togo dans les chaînes de valeur mondiales », a déclaré Idiola Sandah.

Vers une chaîne de valeur intégrée du coton

Au-delà des volumes

exportés, le développement de la filière textile permettra au Togo de mieux valoriser sa production cotonnière. L'ambition des autorités est de structurer progressivement une chaîne de valeur intégrée, allant du filage et du tissage jusqu'à la confection de vêtements destinés aux marchés extérieurs.

Pour le pays, l'enjeu est également de renforcer les compétences industrielles, de créer davantage d'emplois manufacturiers et d'accroître la valeur ajoutée générée localement.

La première exportation de TAS vers les États-Unis constitue ainsi un nouveau signal de la montée en puissance du « made in Togo » sur les marchés internationaux. Elle renforce également PIA comme une plateforme dédiée à la transformation locale et à l'industrialisation orientée vers l'export.



La cérémonie de cette première exportation s'est déroulée en présence du lieutenant-colonel Idiola Sandah, administrateur général de l'Autorité de coordination de la PIA. Pour la plateforme industrielle, l'opération illustre la capacité croissante des

unités implantées sur le site à produire localement et à accéder aux marchés internationaux.

PIA accélère sur le textile

L'entrée de TAS dans le cercle des exportateurs vient renforcer une dynamique

GRANDES ÉCHÉANCES SPORTIVES ET OLYMPIQUES 2027

Appel du CNO-CGA-TOGO à l'endroit des fédérations sportives

Dans une circulaire publiée le 25 août 2026, le Comité National Olympique-Commonwealth Games Association Togo (CNO-CGA-TOGO), appelle les fédérations nationales sportives à transmettre les listes d'athlètes ainsi que la copie de leurs passeports pour les grandes échéances sportives et olympiques 2027.

Nicolas EDORH

La note précise que l'ensemble des Fédérations Nationales Sportives ont reçu toutes les informations relatives aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, prévus du 31 octobre

au 13 novembre 2026 à Dakar. Cependant, précise le CNO-CGA-TOGO, « nous sommes surpris de constater que, malgré ces communications, certaines fédérations n'ont pas été en mesure de proposer des athlètes susceptibles de représenter le Togo à cette échéance historique. Cette situation, préjudiciable à l'image de notre pays et à sa présence sur la scène

olympique continentale, ne saurait se reproduire. »

A cet effet, afin de préparer efficacement les grands rendez-vous olympiques et sportifs de 2027, l'institution demande à toutes les fédérations nationales sportives de faire parvenir à son Secrétariat général, la liste complète de tous les athlètes composant leurs équipes

nationales, toutes catégories confondues, résidant au Togo ou à l'extérieur, accompagnée d'une copie de leur passeport en cours de validité.

« Le CNO-CGA-TOGO se réserve expressément le droit de ne pas engager les athlètes des fédérations qui ne respecteront pas les conditions énoncées dans la présente circulaire », indique la note.

IA ET AGRICULTURE

Le ReJPAH-AOS appelle à une nouvelle génération de journalistes agricoles

Les travaux de l'atelier régional de formation des journalistes sur le thème « L'information agricole à l'ère de l'intelligence artificielle » ont été officiellement ouverts ce mercredi 26 août 2026 à Lomé. Initiée par le Réseau des Journalistes pour la Promotion des Produits Agro-Sylvo-Pastoraux et Halieutiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS), en collaboration avec plusieurs partenaires, notamment l'IFAJ, l'IFDC, le ROPPA Afrique nourricière, la GIZ et l'AOCTAH, la rencontre réunit des journalistes de plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel.

Yao KPOWODAN

Prévue sur deux jours, jusqu'au 27 août, cette rencontre vise à renforcer les capacités des professionnels des médias face aux profondes mutations induites par l'intelligence artificielle dans le secteur agricole et dans les pratiques journalistiques.

Représentant le ministre de la Communication, Antoine Afanou s'est réjoui de la présence à Lomé de journalistes venus de plusieurs pays de la sous-région. Pour lui, cette diversité traduit la nécessité de penser les transformations numériques au-delà des frontières nationales et de privilégier des réponses concertées à l'échelle régionale.

Il a souligné que le choix du thème est particulièrement pertinent dans un contexte où les systèmes alimentaires africains sont confrontés à de nombreux défis, notamment le changement climatique, la pression sur les ressources naturelles, les pertes post-récolte, les difficultés logistiques et les vulnérabilités des chaînes d'approvisionnement. Selon lui, l'intelligence artificielle peut contribuer à apporter des réponses concrètes à certaines de ces difficultés, notamment en facilitant l'accès des producteurs à l'information, en permettant une détection plus précoce

des maladies des cultures, en améliorant les prévisions météorologiques ou encore en optimisant l'utilisation de l'eau et des intrants.

S'appuyant sur les dernières estimations des Nations unies, Antoine Afanou a rappelé qu'environ 307 millions de personnes étaient sous-alimentées en Afrique en 2024, soit plus d'une personne sur cinq. Mais l'intelligence artificielle ne saurait être perçue comme une solution miracle. « L'intelligence artificielle ne remplacera pas les agriculteurs. Elle ne remplacera pas davantage les journalistes », a-t-il fait observer, invitant les professionnels des médias à s'interroger davantage sur les conditions d'utilisation de ces outils.

Il a ainsi appelé les journalistes à développer de nouvelles compétences comme, savoir interroger les données, comprendre le fonctionnement des technologies, identifier leurs limites et leurs biais, mais aussi expliquer leurs implications aux populations. Prenant la parole à son tour, Gilles Podjoley, président du ReJPAH-AOS, a estimé qu'« aucune révolution agricole durable ne peut s'accomplir sans une révolution de l'information ». Selon lui, le métier de journaliste agricole



a profondément évolué. Le professionnel des médias n'est plus un simple relais de l'actualité. Il est désormais appelé à être à la fois médiateur du savoir, vulgarisateur scientifique, éclairer des politiques publiques, promoteur de l'innovation et veilleur de la sécurité alimentaire. Le président du ReJPAH-AOS a également insisté sur la nécessité de rapprocher les chercheurs des producteurs, les innovations des exploitations familiales, les politiques publiques des citoyens et les marchés des producteurs.

Il a relevé que de nombreuses innovations dans les domaines de la recherche agronomique, de l'irrigation, de la mécanisation, des semences améliorées, de la santé animale, de la pêche, de l'agroécologie ou encore de l'entrepreneuriat rural restent encore insuffisamment connues des populations. Pour le ReJPAH-AOS, l'un des principaux défis consiste donc à faire de l'information agricole un bien public stratégique, capable de contribuer à la souveraineté alimentaire et au développement des communautés.

Gilles Podjoley a présenté les cinq principaux axes sur lesquels entend s'appuyer

le ReJPAH-AOS : renforcer durablement les capacités des journalistes spécialisés ; promouvoir une information agricole crédible, scientifique et accessible ; accompagner les politiques de souveraineté alimentaire des États ; valoriser les innovations africaines et les savoirs endogènes ; et créer un réseau régional de coopération entre médias, chercheurs, producteurs et décideurs.

Il a également souhaité que les deux journées de travaux débouchent sur une feuille de route ambitieuse, destinée à guider les actions du réseau dans les différents pays de la sous-région. L'objectif est notamment de favoriser davantage de reportages de terrain, d'enquêtes sur les innovations agricoles, de contenus pédagogiques consacrés à l'intelligence artificielle et de coopération entre journalistes.

Cette initiative du ReJPAH-AOS entend contribuer à l'émergence d'une presse agricole rigoureuse, indépendante, responsable et tournée vers les solutions. Pour les organisateurs, l'Afrique ne doit pas rester spectatrice de la révolution technologique en cours. Elle doit également produire ses propres données, développer ses compétences, concevoir

ses solutions et construire ses propres récits.

Au terme de son intervention, Gilles Podjoley a lancé un appel aux journalistes présents à faire de leur plume un « semoir d'espérance », de leur micro un outil de transmission du savoir et de leur caméra un témoin des innovations. L'atelier de Lomé apparaît ainsi comme une étape importante dans la construction d'un journalisme agricole plus moderne, plus spécialisé et mieux outillé pour accompagner les transformations des systèmes agroalimentaires africains à l'ère de l'intelligence.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjole - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication
Elom K. ATTISOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

McCANN

Prix de vente détail conseillé • Pratiquez une activité physique régulière. Format disponible 30 cl

IMPERIAL TONIC

*Nouveau
Tonic*

350*
FCFA

BOUTEILLE

30 CL



BB LOMÉ S.A

L'instant Impérial